
LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

La baisse régulière du chômage depuis plus d'un an, la reprise vigoureuse de l'emploi depuis le début de l'année et la montée en puissance d'une croissance solide autant qu'équilibrée (+ 3,3 % au premier semestre 2006, après + 1,8 % au second semestre 2005) montrent que le Gouvernement a réussi à enclencher le cercle vertueux entre croissance et emploi.

La politique économique engagée par le Gouvernement porte ses fruits, en s'appuyant sur trois piliers : **le retour de la confiance** (conséquence du succès de la lutte contre le chômage mais également de l'assainissement concret des finances publiques), le **soutien au pouvoir d'achat** et le **réinvestissement dans l'avenir**. Elle sera poursuivie en 2007.

La preuve en est la dynamique exceptionnelle de la consommation, notamment en produits manufacturés, qui bat mois après mois des records. Mais la compétitivité retrouvée de l'économie se lit aussi dans la reprise des exportations depuis l'été 2005, sur un rythme annualisé supérieur à 10% au premier semestre.

1. Le retour de la confiance tient d'abord au succès de la politique menée contre le chômage.

Le taux de chômage est revenu de 10 % en juin 2005 à 8,9 % en juillet dernier, soit 280 000 demandeurs d'emplois en moins en un an.

C'est d'abord le résultat tangible de **la politique de déverrouillage du marché de l'emploi** amorcé par le plan d'urgence pour l'emploi, et que confirme le succès du CNE chez les TPE (avec environ 600 000 contrats signés en un an soit environ 60 000 emplois nets créés). C'est aussi la confirmation du gisement d'emplois que représentent les PME.

C'est pourquoi, en 2007, de nouvelles mesures en faveur des petites entreprises ont été annoncées pour consolider le rebond de l'emploi. Il s'agit d'abord de la suppression des charges sociales au niveau du smic pour toutes les entreprises de moins de 20 salariés, de la réforme des dispositifs d'incitation à la création d'entreprises, pour laquelle le Premier ministre a annoncé le lancement d'une réflexion interministérielle et d'une large concertation avec les partenaires sociaux, et enfin des mesures en faveur des PME en forte croissance.

Mais il faut voir aussi dans la reprise de l'emploi les conséquences des efforts pour mieux **valoriser le travail** : à travers les différentes primes d'incitation au retour à l'emploi, le plan senior, l'activation des minima sociaux, le Gouvernement entend encourager au travail en faisant en sorte que le travail paie plus que l'inactivité.

En 2007, la mise en œuvre de la réforme de l'IR, très favorable aux revenus du travail, et la très forte augmentation de la prime pour l'emploi (dont le montant pour un salarié au smic passera de 538 euros en 2005 à 948 euros en 2007) vont encore accentuer l'écart entre revenus du travail et revenus d'assistance.

Enfin, **la montée en puissance du Plan de cohésion sociale**, destiné à ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, offre des opportunités nouvelles dans le secteur associatif et dans le secteur public avec les contrats d'avenir (pour les titulaires de *minima* sociaux) et les contrats d'accompagnement vers l'emploi (notamment pour l'emploi des jeunes).

En 2007, dans le cadre de la troisième étape de la bataille pour l'emploi, le Gouvernement entend mieux accompagner des publics spécifiques : les jeunes d'abord, ceux particulièrement éloignés du marché du travail, mais aussi les jeunes diplômés des zones urbaines sensibles (ZUS) ; les moins qualifiés ensuite, à travers la mise en œuvre de l'action préparatoire au recrutement (APR, stage préparatoire à l'emploi avant l'embauche) et la création de la Prime de cohésion sociale (contrat d'avenir bonifié pour les demandeurs d'emploi les plus fragiles).

2. Mais le rebond de la confiance est également le résultat de l'assainissement des finances publiques, répondant à l'engagement de désendettement pris par le Premier ministre.

Le Gouvernement **a en effet réussi à inverser durablement la tendance à la dérive des finances publiques** en revenant sous les 3% de déficit en 2005 (- 2,9 %) conformément à nos engagements européens. Ce repli se poursuivra en 2006, puisque l'objectif du Gouvernement est de ramener, cette année, le déficit à - 2,7 %. C'est le résultat d'une maîtrise vertueuse des dépenses de l'État qui n'évolueront pas plus vite que l'inflation pour la quatrième année consécutive, de l'affectation de la totalité des surplus fiscaux au désendettement et de la modération des dépenses sociales traduisant la baisse du chômage et la montée en puissance de la réforme de l'assurance maladie.

L'an prochain, le Gouvernement entend poursuivre l'assainissement des finances publiques en franchissant une étape décisive : l'objectif est en effet de rejoindre le niveau stabilisant la dette, soit un déficit de - 2,5 % du PIB. Pour cela, les comptes de l'État seront de nouveau en amélioration grâce à des dépenses qui évolueront de 1 % moins vite que l'inflation, et le déficit de la sécurité sociale poursuivra son redressement, les dépenses sociales continuant à ralentir tant sur le champ maladie que sur celui de l'emploi, et ce malgré l'augmentation des dépenses liées aux retraites.

L'endettement va refluer cette année d'au moins 2 points de PIB grâce à la mobilisation de l'ensemble des leviers de désendettement : plus de 16 milliards d'euros de cessions d'actifs non stratégiques auront ainsi été affectés au désendettement ; le pilotage de la trésorerie de l'État a été sensiblement aménagé pour limiter son montant au minimum nécessaire; enfin l'ensemble des administrations publiques a été mis sous tension à travers la création du Comité interministériel de la trésorerie des APU. Par ailleurs, conformément à la Loi de finances, la totalité des surplus fiscaux aura également été affectée au désendettement.

C'est la première étape de la **stratégie pluriannuelle de désendettement** que le Gouvernement a présentée au printemps dernier devant le Parlement et le Conseil d'orientation des finances publiques. Elle doit conduire à l'équilibre des finances publiques et sous la barre des 60 % d'endettement en 2010. **Dans ce cadre, le Gouvernement se fixe un nouvel objectif de baisse de l'endettement de 1 % en 2007**, en approfondissant son action selon les axes mobilisés cette année.

3. Le pouvoir d'achat accélère depuis mi-2005 : le Gouvernement entend soutenir ce rebond pour consolider une demande intérieure dynamique

Après avoir subi les contrecoups du fléchissement salarial lié à la mise en œuvre des 35 heures, le pouvoir d'achat des ménages accélère depuis le second semestre 2005. Les salaires évoluent en effet très favorablement : le salaire mensuel de base dans le secteur privé, après avoir augmenté de + 2,9 % l'an dernier soit sa plus forte progression depuis 13 ans, poursuit sur ce même rythme au premier semestre en glissement annuel. L'inflation reste quant à elle maîtrisée (+ 1,9 % en août), malgré la hausse du prix du baril. Cela se traduit dans les comportements de consommation des ménages, au plus haut depuis six ans.

Au-delà des mesures mises en œuvre depuis 2002 pour permettre d'absorber le passage aux 35 heures (assouplissement de la RTT, hausse du smic de près de 25 % en cinq ans, hausse de la PPE), cette évolution favorable est aussi le résultat du rebond de la croissance et des nombreuses créations d'emplois. Mais le Gouvernement s'est par ailleurs attaché à répondre aux difficultés spécifiques de certaines populations :

- ainsi, vis-à-vis des locataires, dont le budget souffre de la hausse des prix de l'immobilier, le Gouvernement a mis en place un nouvel indice de revalorisation des loyers plus favorable aux locataires, en remplacement de l'indice du coût de la construction (ICC) qui évoluait très vivement ces dernières années ;
- pour ce qui est de la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a pris, l'hiver dernier, des mesures pour en limiter les conséquences négatives, notamment la surveillance vigilante des prix à la pompe suite à l'engagement pris par les distributeurs (observatoire des prix à la pompe sur le site du Minéfi). Concernant l'impact sur les coûts de transport, le Premier ministre a annoncé la création du ticket transport qui va permettre de prendre en charge une partie de ce budget contraint des ménages ;
- enfin, pour les familles, la prime d'accueil du jeune enfant (Paje) a été revalorisée fortement.

Les perspectives pour 2007 dans ce domaine restent très bonnes puisque les gains de pouvoir d'achat accéléreraient nettement passant de 2,2% cette année à 2,8 % l'an prochain, évolution soutenue par l'évolution des salaires. La politique fiscale accompagnera ce mouvement : l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la réforme de l'impôt sur le revenu, redistribuera aux Françaises et aux Français, 3,9 milliards d'euros ; le Gouvernement s'est d'ailleurs engagé à faire en sorte que les contribuables en bénéficient le plus tôt possible dans l'année (sur les deux premiers tiers et les 7 premières mensualisations) ; de plus l'abondement

supplémentaire de la prime pour l'emploi (PPE), à hauteur de 1 milliard d'euros, portera à 4,2 milliards d'euros les montants restitués à ce titre aux travailleurs rémunérés autour du smic et ceux à temps partiel.

Par ailleurs, conscient du poids croissant des dépenses contraintes dans le budget des ménages, le Gouvernement proposera à l'automne un projet de loi consommation. En offrant aux ménages plus de liberté dans la gestion de leurs fournisseurs, elle leur redonnera du pouvoir d'achat. Enfin, le Gouvernement réunira les partenaires sociaux en décembre prochain dans le cadre de la Conférence de l'emploi et des revenus, de manière à partager un constat commun et envisager les pistes d'évolution possibles.

Au total, les mesures prises par le Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat vont soutenir le pouvoir d'achat des Français à hauteur d'environ + 0,6 % en 2006, puis à nouveau d'environ + 0,6 % en 2007.

4. Enfin, le Gouvernement a mis en place un vaste programme de réinvestissement dans l'avenir.

Le rebond de l'investissement constaté au 1^{er} semestre 2006 (+2,7%) confirme que, avec le dynamisme des exportations et de la consommation, le troisième moteur de notre économie est bien allumé. L'Etat a montré d'ailleurs l'exemple dans ce domaine en injectant 4 milliards d'euros dans l'agence des infrastructures de transport.

La préparation de l'avenir passe toutefois par l'accélération de notre effort de R&D et d'innovation, pour atteindre l'objectif stratégique de Lisbonne, de 3% du PIB en effort de R&D à horizon 2010. La mise en œuvre coordonnée des Pôles de compétitivité, de l'Agence d'innovation industrielle (All), de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la création du groupe Oseo constituent un plan ambitieux pour stimuler notre effort de recherche, en développant les partenariats public/privé. L'ensemble de ces outils sont aujourd'hui pleinement opérationnels et bénéficient de moyens financiers renforcés : dotation de 1,7 milliard d'euros pour l'All, 1,5 milliard d'euros sur trois ans pour les pôles, 825 millions d'euros par an pour l'ANR, doublement des moyens d'Oseo. Ces dispositifs ciblés s'ajoutent au crédit d'impôt recherche qui bénéficie à toutes les entreprises et a été considérablement renforcé ces dernières années (doublement du taux en 2006).

Après le succès du programme de relance de la création d'entreprises (les créations d'entreprises se font aujourd'hui à des rythmes de 230 000 par an et le million d'entreprises créées dans le quinquennat sera très probablement dépassé), le Gouvernement s'est donné comme objectif de fortifier le tissu de PME : principale source de créations d'emplois, les PME ont besoin de pouvoir se développer et grandir afin d'acquérir une taille suffisante pour innover et exporter. Ainsi le Gouvernement s'est-il engagé à faciliter leur accès aux financements en fonds propre avec le soutien au démarrage d'Alternext et l'injection de 2 milliards d'euros supplémentaires dans l'industrie du capital investissement. Le développement de l'actionnariat salarié prévu par le projet de loi sur la participation et l'actionnariat salarié est un autre moyen de fournir aux entreprises un actionnariat stable. Le Gouvernement vise aussi à renforcer les marchés des PME, qu'il s'agisse des marchés à l'export, par le plan Cap Export, ou de l'accès des PME à la commande publique et aux grands comptes privés (Signature de

Pacte PME, Observatoire de la commande publique et démarche française à Bruxelles pour faire adopter un "SBA européen", amélioration des relations clients/fournisseurs et des délais de paiement).

Une nouvelle étape sera franchie l'an prochain en faveur des PME, avec un nouveau plan de simplification et le programme « gazelles » : pour encourager les PME les plus performantes à continuer à embaucher lorsqu'elles sont en forte croissance, le Gouvernement a décidé d'un certain nombre de mesures de soutien, notamment fiscal avec un gel de l'impôt sur les sociétés (dit bouclier fiscal de croissance) et un aménagement du crédit impôt recherche.

Le Gouvernement a souhaité par ailleurs **restaurer des conditions favorables à l'investissement dans notre pays en traitant notre « handicap fiscal »**. C'est l'objectif des deux grandes réformes fiscales votées l'an dernier et qui seront mises en œuvre en 2007 et 2008 au service de la compétitivité de nos entreprises et du « territoire France » : « plafonnement fiscal » à 60 % du revenu et taux marginal de l'impôt sur le revenu ramené à 40 % en 2007 ; exonération des plus-values de cessions d'actions détenues pendant plus de six ans et mise en œuvre immédiate pour les dirigeants de PME ayant atteint l'âge de la retraite et souhaitant céder leur entreprise ; réforme de la taxe professionnelle en faisant en sorte qu'en 2008 aucune entreprise ne puisse plus être prélevée de plus de 3,5 % de sa valeur ajoutée.

Enfin, **la politique fiscale doit encourager les entreprises comme les particuliers à préparer directement l'avenir**. À ce titre, le Gouvernement a pris depuis quatre ans plusieurs dispositions fiscales en faveur de la protection de l'environnement et des économies d'énergie. En 2007, le Gouvernement souhaite engager un effort de long terme en faveur des biocarburants. Convaincu que le développement d'une filière de l'éthanol E85 peut être une vraie chance pour le pouvoir d'achat des automobilistes et l'indépendance énergétique de notre pays, le gouvernement a demandé à A Prost d'élaborer un plan d'action d'ici à 2010. Ses recommandations sont le fruit d'une mobilisation de tous les acteurs et l'État entend prendre sa part en permettant le lancement de ce produit, dès 2007, dans des conditions de prix compétitif et avec l'accompagnement nécessaire.